

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 septembre 2017**, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Judith Leblond	(représentante de Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2017-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2017, ET SUIVI.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 AOÛT 2017, ET SUIVI.

05 - RENCONTRE(S).

05.01 - Monsieur Steven Blaney, député fédéral.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE:

08.01 - Projet de règlement no. 127-17: Modification au schéma d'aménagement.

08.02 - Nomination de la commission chargée de l'assemblée publique de consultation: Projet de règlement no. 127-17.

08.03 - Avis de motion: Modification du schéma d'aménagement.

08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Prosper.

08.05 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Cyprien.

08.06 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Comité sécurité incendie.

09.02 - Agenda culturel septembre 2017.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

10.01.01 - Amélioration des infrastructures pour le milieu de vie: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

10.01.02 - Panneau électronique: Municipalité de Saint-Cyprien.

10.01.03 - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

10.02 - Projets régionaux.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

12.02 - Calendrier de conservation des documents.

12.03 - Réfection de la toiture du Centre administratif de la M.R.C. des Etchemins.

12.04 - Fonds de développement des territoires (FDT).

12.05 - Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches.

12.06 - Département des ressources humaines.

12.07 - Transport collectif de la MRC des Etchemins.

12.08 - MRC de Beauce-Sartigan.

12.09 - Résolution d'appui à la MRC des Laurentides.

12.10 - Schéma de couverture de risques en incendie.

12.11 - Résolution d'appui à la MRC des Collines-de-L'Outaouais.

12.12 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

12.13 - Résolution d'appui à la MRC d'Avignon.

12.14 - Élections générales municipales.

12.15 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

12.16 - Programme d'entretien et d'inspection en sécurité incendie.

12.17 - Programme de rédaction des plans d'intervention.

12.18 - Municipalité de Sainte-Justine.

12.19 - Résolution d'appui pour le partage de la route en Chaudière-Appalaches (UPA).

13 - ADMINISTRATION:

13.01 - Listes des comptes à payer.

- 13.02** - État des encaissements et déboursés.
- 14** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:
- 14.01** - Résolution d'appui à la M.R.C. de Bellechasse.
 - 14.02** - L'Assemblée nationale du Québec.
 - 14.03** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
 - 14.04** - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).
 - 14.05** - La Maison Moisson Beauce.
 - 14.06** - Parc régional du Massif du Sud.
 - 14.07** - Résolution d'appui de la Municipalité de Ste-Sabine.
 - 14.08** - Invitation à l'inauguration du parc municipal de Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 14.09** - Avis de transmission de correspondance du MAMOT à la FQM et à l'UMQ.
 - 14.10** - Lettre de Daniel A. Gaudreau, sous-ministre du MAMOT adressée aux présidents de la FQM et l'UMQ.
 - 14.11** - Modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.
 - 14.12** - Union des municipalités du Québec (UMQ).
 - 14.13** - Correspondance du Ministre Martin Coiteux (MAMOT).
 - 14.14** - Correspondance du Ministre Martin Coiteux sur le Fonds de développement des territoires (FDT).
 - 14.15** - Association forestière du sud du Québec.
 - 14.16** - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
 - 14.17** - Municipalité de Saint-Magloire.
 - 14.18** - Municipalité de Saint-Prosper.
- 15** - SUJETS DIVERS.
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 17** - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2017, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 AOÛT 2017, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

05.01 - Monsieur Steven Blaney, député fédéral.

- Visite du député.

Le député a remercié tous les maires de chacune des municipalités. À cet effet, il a remis une épinglette commémorative du 150^{ième} anniversaire du Canada.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE:

2017-09-03

08.01 - Projet de règlement no. 127-17: Modification au schéma d'aménagement.

- a) Dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- b) Modification des limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Zacharie.

Adoption du projet de règlement no 127-17 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (*ci-après appelé MTQ*) souhaite reconstruire un pont (P-02233) au-dessus de la rivière des Abénaquis à Saint-Prosper (30e Rue);

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent un empiètement additionnel à l'intérieur d'une zone inondable identifiée au SAD et par conséquent ils s'avèrent non conformes aux dispositions du document

complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2.1.1.a du document complémentaire du SAD détermine les catégories de constructions, d'ouvrages ou de travaux admissibles à une demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole a accordé une exclusion à la Municipalité de Saint-Zacharie ayant pour conséquence implicite l'agrandissement du périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC demande un avis préalable au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'égard du projet de règlement 127-17;

Que soit adopté le projet de règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-04

08.02 - Nomination de la commission chargée de l'assemblée publique de consultation: Projet de règlement no. 127-17.

- Assemblée publique et nomination des membres de la commission chargée de tenir l'assemblée : Projet de règlement 127-17

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement 127-17 relatif à la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue préalablement à l'adoption du règlement 127-17;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit déterminer le lieu, la date et l'heure de la tenue de la susdite assemblée, ainsi que les membres de la commission chargée de la tenir;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les membres du comité d'aménagement agiront à titre de membres de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation à l'égard du projet de règlement 127-17;

QUE cette assemblée se tiendra le mercredi 11 octobre à compter de 19h00 à la salle du Conseil de la MRC;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.03 - Avis de motion: Modification du schéma d'aménagement.

AVIS DE MOTION:

Je, Martine Boulet, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no 78-05 (règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet d'accorder une dérogation en matière de travaux en zone inondable (reconstruction d'un pont à Saint-Prosper) ainsi que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Zacharie.

Martine Boulet, mairesse

2017-09-05

08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Prosper.

- Émission de certificat de conformité : Règlement no 07-2017 de la Municipalité de Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 7 août 2017, le règlement no 07-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme no 15-2007 et le règlement de zonage no 17-2007 afin de modifier des aires d'affectations ainsi que des zones industrielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et enfin, corriger certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de constructions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 07-2017 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-06

08.05 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Cyprien.

- Émission de certificat de conformité : Règlement no 325-17 de la Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté le 22 juin 2017, le règlement no 325-17;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 262-07 afin de corriger certains articles présentant des difficultés d'application et ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de constructions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 325-17 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-07

08.06 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Émission de certificat de conformité : Règlement no 04-2017 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 8 septembre 2017, le règlement no 04-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme no 05-2007 et le règlement de zonage no 09-2007;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour but d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation; modifier les dispositions sur les usages non agricoles en zone agricole et permettre des usages récréatifs à l'intérieur des zones 09-P et 42-ID;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 04-2007 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

09.01 - Comité sécurité incendie.

- Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité sécurité incendie tenue mardi, le 29 août dernier.

Monsieur Stéphane Royer, technicien en prévention incendie de la MRC des Etchemins est présent pour expliquer et répondre aux questions des membres du Conseil de la MRC.

09.02 - Agenda culturel septembre 2017.

- Présentation du calendrier des activités culturelles par Monsieur Denis Laflamme.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

- Dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité technique sur la

ruralité tenue mercredi, le 6 septembre dernier.

10.01 - Projets locaux.

2017-09-08

**10.01.01 - Amélioration des infrastructures pour le milieu de vie:
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**

CONSIDÉRANT l'étude de dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité.

Somme demandée: 4 860,00\$

Coût du projet: 6 076,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC, en excluant le projet achat d'équipement par le Cercle de Fermières. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour l'amélioration des infrastructures pour le milieu de vie est de 4 540,00\$ sur un coût de projet 5 675\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2017 disponible pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-09

10.01.02 - Panneau électronique: Municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité.

Somme demandée: 28 750,00\$

Coût du projet: 35 911,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 28 750,00\$ à la Municipalité de Saint-Cyprien pour l'acquisition d'un panneau électronique. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2017 et 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Cyprien.

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-10

10.01.03 - Politique de soutien aux projets structurants (P.S.P.S.).

- Adoption de la modification de la politique, voir point numéro 4 du compte-rendu du comité technique sur la ruralité.

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité technique sur la ruralité concernant le critère suivant: " Les soumissions sont obligatoires pour toutes dépenses de 1 000\$ ou plus (minimum 2 soumissions)", voir page 6 du guide de la Politique de soutien aux projets structurants (P.S.P.S.). En remplaçant ce dernier par le suivant: "Les municipalités sont régies par le Code municipal du Québec ou la Loi sur les cités et villes." et "Les municipalités doivent présenter une soumission pour toutes dépenses de 1 000\$ et plus". Les OBNL doivent toujours fournir 2 soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE ladite modification soit et est adoptée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES:

12.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2017-09-11

12.02 - Calendrier de conservation des documents.

- Adoption pour l'embauche de la firme-conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'obligation suivante: "Tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés" (LRQ chap. A-21);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a intégré le CLD des Etchemins au sein de son administration en 2015, lequel CLD possédait son propre calendrier de conservation de même que la MRC a le sien propre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de soumettre un seul calendrier de conservation à l'organisme "Bibliothèque et Archives nationales du Québec";

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE suite aux recommandations du Comité administratif, tenue le 23 août dernier, les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins conviennent de retenir les services de Gestar, Experts en gouvernance documentaire pour l'achat du logiciel "Documentik" au coût de neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (9 995,00\$) ainsi que l'élaboration du calendrier de conservation des documents de la MRC des Etchemins pour la somme de sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars (7 955,00\$) pour un total de dix-sept mille neuf cent cinquante dollars (17 950,00\$) plus taxes applicables;

QUE l'offre de service comprend à la fois l'installation de la solution logicielle documentik GID, un programme de soutien technique et de mise à jour de la licence ainsi que les services professionnels de formation et d'accompagnement à distance pour son démarrage et son utilisation;

QUE l'offre de service détaillée ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

QU'une lettre soit expédiée aux deux autres organismes soumissionnaires (Ressources GED Louise Paradis inc. et à Madame Lorraine Boucher) à titre de remerciements et de non-retenus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-12

12.03 - Réfection de la toiture du Centre administratif de la M.R.C. des Etchemins.

- Acceptation de la soumission retenue.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE le mandat de réalisation de la réfection de la toiture du Centre administratif de la MRC des Etchemins soit confié à l'unique soumissionnaire, Construction Richard Gilbert et Fils Inc. au montant de dix-sept mille cent soixante-deux dollars et vingt-trois sous (17 162.23\$) taxes incluses.

QUE l'invitation d'appel d'offres de services, l'offre de service incluant tous les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Que la présente résolution soit transmise au soumissionnaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-13

12.04 - Fonds de développement des territoires (FDT).

- Adoption de la reddition de comptes du Fonds de développement des territoires pour 2016-2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JUDITH LEBLOND
REPRÉSENTANTE DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent la reddition de comptes du Fonds de développement des territoires pour 2016-2017, tel que déposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-14

12.05 - Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches.

- Adoption du projet de résolution.

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le

Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à des multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- Confirmation d'embauche de Monsieur Benoît Lebreux au poste d'inspecteur en bâtiment, environnement et coordonnateur régional adjoint de la gestion des cours d'eau à la MRC des Etchemins. (personne désignée) Classe 2,3.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE soit et est entériné l'embauche de Monsieur Benoît Lebreux aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à titre d'inspecteur en bâtiment, environnement et coordonnateur régional adjoint de la gestion des cours d'eau à la MRC des Etchemins. (personne désignée) Classe 2,3, échelon 7.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-16

12.07 - Transport collectif de la MRC des Etchemins.

- Demande de contribution financière au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ).

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 18 000 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2017 pour une somme de 28 500,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 34 000,00 \$ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTMDETQ pourrait être de 125 000,00 \$ pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD

COUTURE ,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTMDETQ, une contribution financière de base de 125 000,00\$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2017.

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de dix-sept mille cinquante cents dollars et soixante-dix-neuf sous 17 500,79\$ dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-17

12.08 - MRC de Beauce-Sartignan.

- Demande de résolution, Chemin de Fer Québec Central (CFQC).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la portion du chemin de Fer Québec Central traversant le lot 4 216 282 située en la Municipalité de Saint-Benjamin (MRC des Etchemins) puisse être incluse dans l'entente à intervenir entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la MRC de Beauce-Sartignan concernant l'utilisation de la voie ferrée à des fins récréo-touristiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-18

12.09 - Résolution d'appui à la MRC des Laurentides.

- Demande d'une consultation municipale au MAMOT concernant la modification des lignes directrices du MERN dans le cadre de la vente des terres du domaine de l'état.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides a déposé une demande d'appui par la résolution 2017.08.7237 concernant la vente des terres du domaine de l'état;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 2017.08.7237 de la MRC des Laurentides et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.10 - Schéma de couverture de risques en incendie.

- Lettre du Ministère de la Sécurité publique suite au rapport d'activité de la MRC des Etchemins pour l'année 2016.

2017-09-19

12.11 - Résolution d'appui à la MRC des Collines-de-L'Outaouais.

- Demande de modification du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-L'Outaouais a déposé une demande d'appui par la résolution 17-08-292 concernant la gestion des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 17-08-292 de la MRC des Collines-de-L'Outaouais et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-20

12.12 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

- Adoption du Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudières-Appalaches;

ATTENDU QUE le Rapport annuel 2016-2017 a été déposé au Conseil

de la MRC des Etchemins, le 13 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adopte le Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-21

12.13 - Résolution d'appui à la MRC d'Avignon.

- Demande d'appui concernant la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté d'Avignon a déposé une demande d'appui par la résolution CM-2017-08-22-341 concernant la reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LA MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro CM-2017-08-22-341 de la MRC d'Avignon et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.14 - Élections générales municipales.

- Information supplémentaire sur les élections municipales.

12.15 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

- Nomination d'un délégué sur le conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

Les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance de votre demande concernant la nomination d'un nouveau représentant

sur le Conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), lors de la séance du 13 septembre dernier.

Cependant, ils suggèrent d'attendre après les élections municipales de novembre prochain pour procéder à cette nomination.

2017-09-22 12.16 - Programme d'entretien et d'inspection en sécurité incendie.

- Acceptation des programmes #11 (bornes incendie), #12 (sensibilisation du public).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte les programmes #11 (bornes incendie) et #12 (sensibilisation du public).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-23 12.17 - Programme de rédaction des plans d'intervention.

- Acceptation du programme # 13 (rédaction des plans d'intervention).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le programme # 13 (rédaction des plans d'intervention).

2017-09-24 12.18 - Municipalité de Sainte-Justine.

- Demande de modification par la Municipalité de Sainte-Justine au schéma de couverture de risques en incendie (SCRI). Voir le point 5.1 du compte-rendu du Comité Sécurité Incendie (CSI).

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture des risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC des Etchemins est entré en vigueur le 27 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'action #26 venait à échéance à l'an un (1) du SCRI pour la Municipalité de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine demande une modification du délai de réalisation de l'action #26 pour la reporter à l'an

trois (3) du SCRI;

CONSIDÉRANT QUE le Comité en Sécurité Incendie (CSI) de la MRC des Etchemins recommande la modification de l'action #26 en la prolongeant à l'an trois (3) du présent SCRI;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins soutient la Municipalité de Sainte-Justine dans sa démarche de modification;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au Ministère de la Sécurité Publique du Québec (MSP) d'accepter la modification de l'action #26 pour la Municipalité de Sainte-Justine en prolongeant le délai prévu à l'action #26 à l'an trois (3), soit avant le 27 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2017-09-25

12.19 - Résolution d'appui pour le partage de la route en Chaudière-Appalaches (UPA).

- Demande d'appui concernant le partage de la route en Chaudière-Appalaches.

CONSIDÉRANT QUE l'Union des producteurs agricoles a déposé une demande d'appui concernant le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière qui vise à contribuer à améliorer le bilan routier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie l'Union des producteurs agricoles dans ses démarches pour l'obtention d'une plus grande sensibilisation au partage de la route en Chaudière-Appalaches et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13 - ADMINISTRATION:

2017-09-26

13.01 - Listes des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et

totalisant trois cent quarante-cinq mille cinq cent quatorze dollars et trente-sept sous (345 514,37\$) incluant la rémunération du personnel pour le mois de juillet et que les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-trois dollars et trente-six sous (268 823,36\$) incluant la rémunération du personnel pour le mois d'août, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

2017-09-27

14.01 - Résolution d'appui à la M.R.C. de Bellechasse.

- Demande d'appui de la MRC de Bellechasse concernant l'implantation du troisième lien entre Québec-Lévis.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a déposé une résolution # C.M. 17-07-204 à madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre responsable de la Chaudière-Appalaches, ainsi qu'au Gouvernement du Québec pour mettre en opération le plus rapidement possible le bureau de projet du troisième lien;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie cette résolution portant le numéro C.M. 17-07-204 de la MRC de Bellechasse et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

14.02 - L'Assemblée nationale du Québec.

- Amendement au projet de loi 122 - Jeu libre dans la rue.

14.03 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

- Accusé réception de la résolution de la MRC des Etchemins, numéro 2017-07-09 concernant le report du dépôt des rôles fonciers des six (6) municipalités suivantes: Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Prosper, Sainte-Rose, Saint-Cyprien et

Sainte-Justine.

14.04 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

- Accusé réception de la résolution de la MRC des Etchemins, numéro 2017-07-13 concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

14.05 - La Maison Moisson Beauce.

- Remerciements pour l'engagement comme partenaire dans la campagne de financement de La Maison Moisson Beauce 2017.

14.06 - Parc régional du Massif du Sud.

- Remerciements pour la commandite financière dans le cadre de la deuxième édition de la Trail du Massif du Sud, le 22 juillet 2017.

14.07 - Résolution d'appui de la Municipalité de Ste-Sabine.

- Résolution # 07-08-2017: Appui à la Municipalité de Ste-Justine concernant le schéma de couverture de risque.

14.08 - Invitation à l'inauguration du parc municipal de Saint-Louis-de-Gonzague.

- Lettre d'invitation à l'inauguration du parc municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague samedi, le 9 septembre prochain.

14.09 - Avis de transmission de correspondance du MAMOT à la FQM et à l'UMQ.

- En lien avec le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

14.10 - Lettre de Daniel A. Gaudreau, sous-ministre du MAMOT adressée aux présidents de la FQM et l'UMQ.

- Documents relatifs aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

14.11 - Modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

- Projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

14.12 - Union des municipalités du Québec (UMQ).

- Accusé réception de la résolution 2017-07-13 de la MRC des Etchemins concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

14.13 - Correspondance du Ministre Martin Coiteux (MAMOT).

- Lettre du Ministre Coiteux concernant les priorités régionales de la MRC des Etchemins.

14.14 - Correspondance du Ministre Martin Coiteux sur le Fonds de développement des territoires (FDT).

- Confirmation par le Ministre Coiteux des sommes allouées au Fonds de développement des territoires pour 2018-2019.

14.15 - Association forestière du sud du Québec.

- Invitation à participer au 72ième Congrès et Salon forestier de l'Association forestière du sud du Québec.

14.16 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

- Résolution # 1709-194 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sur la nomination de Benoît Lebreux, inspecteur en bâtiments et environnement.

14.17 - Municipalité de Saint-Magloire.

- Résolution # 06-09-17 de la Municipalité de Saint-Magloire sur la nomination de Benoît Lebreux, inspecteur en bâtiments et environnement.

14.18 - Municipalité de Saint-Prosper.

- Résolution # 17-09-249 de la Municipalité de Saint-Prosper sur la nomination de Benoît Lebreux, inspecteur en bâtiments et environnement.

15 - SUJETS DIVERS.

Aucun sujet.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2017-09-28

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER